**ATTESTATION CONFIRMANT LA NÉCESSITÉ D’UNE PRÉSENCE SUR LE LIEU DE TRAVAIL**

Je soussigné, ……………….………………………………………………………………….. en qualité de ………………………………………………………………déclare que la personne en possession de la présente attestation ……………………………………………………………………. (nom de la personne)

employé(e) par la société ………………………………………………………………… (nom de la société)

ne peut pas faire de télétravail pour la fonction exercée et doit se rendre sur son lieu de travail. Sa présence sur le lieu de travail est nécessaire en raison de la nature de la fonction, de la continuité de la gestion de l’entreprise, de ses activités ou de ses services. Cette présence est requise ……………………………. [[1]](#footnote-1).

L'employeur déclare que les mesures imposées pour empêcher la propagation du COVID-19 ont été prises sur le lieu de travail.

Cette attestation a été établie conformément à l'article 2 de l’arrêté royal du 28 octobre 2021 et s'applique pour une période indéterminée jusqu’à ce que la mesure ne s’applique plus.

Fait à …………………………………………… le ………………….

*(Signature, nom et fonction, et timbre ou logo de la société)*

1. Indiquez les jours où la présence du travailleur sur le lieu de travail est requise. [↑](#footnote-ref-1)